

LE RISQUE INONDATION

*Une responsabilité partagée
et une coordination indispensable !*



Agir sur les risques inondations dans l'objectif, non pas d'en réduire uniquement « l'aléa », mais d'en réduire « les conséquences » et particulièrement les plus dramatiques, implique de s'investir sur les 7 piliers de la politique de prévention des risques majeurs :



En effet, quel que soit le niveau d'investissement porté par les instances publiques, le risque inondation qu'il soit d'origine pluvial ou maritime demeurera. D'après les projections scientifiques, ce risque va même s'aggraver à l'avenir du fait, notamment, du dérèglement climatique.

Mais, agir sur les 7 piliers de la prévention des risques fait appel à de nombreuses compétences qui sont partagées entre plusieurs acteurs :

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
<p>ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acquéreur Locataire – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
<p>SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
<p>EPCI-FP <i>Cap Excellence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments intercommunaux) • Organisation Intercommunale des Secours

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
<p>LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Baie-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>écoles</u>, bâtiments communaux....)
<p>LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>lycées</u>, bâtiments communaux....)
<p>LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>collèges</u>, bâtiments communaux....)
<p>GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms,...)
<p>AUTRES GESTIONNAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
<p>CITOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'inondation

ÉLU RÉFÉRENT : M. Fabert MICHELY, Vice-Président de la Commission Grand & Petit Cycle de l'Eau - Tél. : 06 90 50 78 41
CADRE RÉFÉRENT : Mme Claire MEILLAREC, Chargée de Mission Protection contre les Inondations & Gestion des Eaux Pluviales -
Tél. : 06 90 94 56 05 • **CABINET DU PRÉSIDENT :** Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58